



# « Bibliothécaires : lisez Morel ! »

**AGNÈS SIMON**

Bibliothèque nationale de France  
agnes.simon@bnf.fr

Conservateur d'État des bibliothèques,  
Agnès Simon travaille au département de l'Information bibliographique et numérique de la Bibliothèque nationale de France, où elle est adjointe au chef de projet data.bnf.fr.

« **B**ibliothécaires : lisez Morel ! » : Jean-Pierre Seguin concluait son essai de 1994, *Eugène Morel (1869-1934) et la lecture publique : un prophète en son pays*<sup>1</sup>, par cette incitation à (re) découvrir deux œuvres décapantes de l'histoire des bibliothèques : *Bibliothèques. Essais sur le développement des bibliothèques publiques et de la librairie dans les deux mondes*<sup>2</sup> et *La Librairie publique*<sup>3</sup>. Depuis, Morel est devenu une référence dans la presse professionnelle : entre 1994 et 2009, il en a été fait mention 26 fois dans le *BBF*<sup>4</sup>. C'est pourquoi aujourd'hui, au-delà des citations rhétoriques, on peut revenir à ses œuvres avec un regard contemporain.

Celles-ci sont parues respectivement en 1908-1909 et 1910, dans une période de renouveau professionnel, avec la fondation, à laquelle Morel participe, de l'Association des bibliothèques de France (1906), et la naissance d'une génération d'avant-garde promotrice de la lecture publique (Henri Lemaître, Albert Ronsin, Ernest Coyecque) et de la documentation

(Paul Otlet, Éric de Grolier). Eugène Morel tire de son expérience de bibliothécaire et de sa connaissance directe ou indirecte des bibliothèques anglo-saxonnes une critique constructive des bibliothèques françaises et une pensée pratique.

En 2011, certains aspects, notamment d'ordre pratique, apparaissent comme acquis, voire comme déjà obsoletés au regard des évolutions bibliothéconomiques et technologiques. Mais dans l'ensemble, ces textes qui fondent notre pratique bibliothéconomique ne sont-ils pas encore actuels ? Les affirmations, voire les intuitions, certes parfois maladroites, ne résonnent-elles pas encore en nous ? Les ouvrages de Morel foisonnant d'idées sur de nombreux sujets, nous n'avons retenu que celles qui paraissent essentielles.

## Les missions de la « Nationale » et des bibliothèques publiques : des principes fondateurs et immuables ?

Morel redéfinit les missions de la Bibliothèque nationale, des bibliothèques publiques, des bibliothèques spécialisées et des bibliothèques universitaires. Les principes de fonctionnement de la « Nationale » et de la « Librairie publique » élaborés il y a un siècle sont encore pertinents.

## De la « Nationale » à la Bibliothèque nationale de France

Employé à la Bibliothèque nationale à partir de 1892, Morel dénonce ses travers de l'époque : une bibliothèque trop fréquentée, surchargée de livres, recevant le trop-plein d'un

1. Jean-Pierre Seguin, *Eugène Morel (1869-1934) et la lecture publique : un prophète en son pays*, Paris, BPI/Centre Georges Pompidou, 1993.

2. Eugène Morel, *Bibliothèques. Essais sur le développement des bibliothèques publiques et de la librairie dans les deux mondes*, Paris, Mercure de France, 1908. Disponible en ligne : [www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-48751](http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-48751)

3. Eugène Morel, *La Librairie publique*, Paris, Armand Colin, 1910. Disponible en ligne : [www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-48832](http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-48832)

4. Anne-Marie Bertrand, « La postérité d'Eugène Morel », in *Eugène Morel, passeur entre deux mondes. Journée d'étude du 6 décembre 2010*; en ligne : [www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-48956](http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-48956)

public mal accueilli par les autres bibliothèques parisiennes<sup>5</sup>. Il redéfinit donc ses missions, qui sont encore celles de la BnF : la constitution des collections, le catalogage, la conservation et la communication. Il propose une réforme du dépôt légal<sup>6</sup>, en systématisant le dépôt légal imprimeur et éditeur (présents dans la loi du 20 juin 1992), en rappelant son objectif d'exhaustivité et en proposant un système de coopération avec les bibliothèques régionales et spéciales (aujourd'hui, les pôles associés). Il y voit aussi une instance de gestion de la propriété intellectuelle, plus proche du *Copyright Office* américain de la Bibliothèque du Congrès que du dépôt légal actuel.

Cette réforme du dépôt légal implique le développement d'une Bibliographie nationale de la France<sup>7</sup>, complétée par des bibliographies spécialisées, notamment scientifiques, et produites par des bibliothèques extérieures.

Surtout, il distingue les missions de la bibliographie nationale et du catalogue général : le recensement complet et précis de la production pour la première, et les besoins immédiats du public, pour le second. Selon Morel, l'ambition de la bibliothèque d'imprimer dans sa totalité un catalogue exhaustif<sup>8</sup>, en aurait fait un « catalogue des Danaïdes<sup>9</sup> », à la fois inachevé,

5. Eugène Morel, *Bibliothèques. Essais sur le développement des bibliothèques publiques et de la librairie dans les deux mondes*, Paris, Mercure de France, 1908, vol. 1, p. 41-62.

6. *Op. cit.*, vol. 2, p. 166-178.

7. Une table ronde a été organisée, à la BnF, sur ce sujet, le 21 octobre 2011 : « Pourquoi la bibliographie nationale : hier, aujourd'hui, demain » : [www.bnf.fr/fr/professionnels/autres\\_journees\\_professionnelles/a.journee\\_bibliographie\\_nationale\\_20111021.html](http://www.bnf.fr/fr/professionnels/autres_journees_professionnelles/a.journee_bibliographie_nationale_20111021.html)

8. Après plusieurs essais, la priorité est donnée à la constitution d'un Catalogue général alphabétique pour les livres imprimés. Le premier volume du *Catalogue général des livres imprimés* est publié en 1897 sous l'administration de Léopold Delisle. Mais cette entreprise n'a été achevée qu'en 1981 pour les ouvrages entrés avant 1960. La lenteur de publication a généré la création de suppléments du Catalogue général sous forme de fichiers manuels et de catalogues imprimés quinquennaux, puis décennaux.

9. *Op. cit.*, vol. 1, p. 19.

incomplet et difficilement consultable par le public. Il insiste donc sur la nécessité d'un signalement simple, facilitant la recherche et l'accès aux documents.

De nos jours, le catalogue actuel de la bibliothèque, informatisé, accessible, riche de ses notices bibliographiques et d'autorité, n'a plus rien à voir avec celui qu'a connu Morel. Cependant, la bibliothèque poursuit cet effort d'amélioration du signalement, tant par les corrections et les ajouts de notices que par un recentrage

sur les besoins du lecteur et l'ouverture à de nouveaux modèles comme les FRBR<sup>10</sup>. Nous devons donc garder à l'esprit cette critique de Morel : « *Fait-on des catalogues pour ceux qui savent ou pour ceux qui cherchent ? À cette question, le public, les scientifiques répondent : nous ignorons. Les bibliothécaires répondent : vous devez savoir !* Les

10. Functional Requirements for Bibliographic Records, initiés en 1998 par l'Ifla. [www.bnf.fr/documents/frbr\\_rapport\\_final.pdf](http://www.bnf.fr/documents/frbr_rapport_final.pdf)

catalogues en France sont faits pour ceux qui savent<sup>11</sup>.»

## De la « Librairie publique » à la lecture publique

Le terme de « Librairie publique » a disparu, mais l'idée de « lecture publique » est restée. Avec *La Librairie publique*, la bibliothèque devient un service public répondant aux besoins d'une société démocratique et libre. C'est la « seule institution convenant à des hommes libres<sup>12</sup> ». Ses missions restent au cœur de notre profession et se retrouvent, en d'autres termes, dans nos textes fondamentaux comme la *Charte des bibliothèques*<sup>13</sup>. C'est un « service public, municipal, analogue à la voirie, aux hôpitaux, à la lumière – celle du gaz –, à l'hygiène – celle du corps<sup>14</sup> ». Morel va jusqu'à lui prêter des objectifs philanthropiques et hygiénistes, rêvant d'un monde sans alcooliques ni prisonniers. À ce propos, ne voyons-nous pas encore dans la bibliothèque un moyen, non seulement de lutter contre l'illettrisme et l'analphabétisme, mais aussi contre les inégalités sociales et culturelles ? Comme institution démocratique, la librairie publique doit être un « palais de lecture » au cœur de la cité, un lieu presque toujours ouvert, où les citoyens, leurs affaires terminées, s'assemblent.

Morel élargit les missions de la bibliothèque, quand il la définit comme « la mise en commun dans une région de tous les services concernant la lecture<sup>15</sup> ». Ainsi, l'accès à la bibliothèque, financée par un impôt commun, est un droit pour tous. Deuxième point nou-

veau : elle propose non seulement le prêt de livres, mais aussi des services diversifiés. Enfin, ces documents et ces services concernent la lecture au sens large : les essais historiques et les romans, mais aussi les périodiques, les livres pratiques, les livres scientifiques et les livres pour enfants. Il n'est donc pas anodin que certaines bibliothèques départementales de prêt (en Charente par exemple) soient appelées « services départementaux de la lecture ». Dans l'esprit de Morel, cette expression désigne clairement un ensemble de services diversifiés autour de la notion de lecture à une échelle territoriale, en l'occurrence, le département.

Enfin, la bibliothèque doit enseigner, renseigner et distraire.

Enseigner d'abord. Morel, qui a par la suite participé à la création de l'Heure Joyeuse<sup>16</sup>, pose les jalons d'une lecture publique juvénile. Pour lui, la bibliothèque se distingue de l'école et en prolonge l'apprentissage, selon l'idée américaine de *self improvement*. Elle est la seule école neutre et sans doctrine, qui apprend la curiosité et l'effort de la recherche, la discipline et le respect du bien commun dès le plus jeune âge.

Morel présente les sections juvéniles comme des lieux de transition vers la lecture adulte, qui n'excluent pas les enfants, mais proposent des programmes spécifiques (lectures orales, expositions...). Cette idée selon laquelle la bibliothèque « répare » là où l'école a échoué, est en partie remise en cause depuis le développement des bibliothèques scolaires et des partenariats entre les écoles et les bibliothèques. En outre, les relations entre l'école et la lecture se sont complexifiées<sup>17</sup>. Mais la nécessité de services spécifiques aux enfants reste fondamentale et concerne désormais le pu-

blic adolescent, comme les enfants en bas âge.

La bibliothèque doit aussi distraire, notamment grâce aux romans, et renseigner, grâce à une salle de références et de périodiques. Morel insiste particulièrement sur l'importance de la presse, qui permet non seulement d'attirer et de fidéliser le public, mais surtout de favoriser la démocratie et l'égalité sociale : « *Ce qu'on peut attendre de la Librairie publique c'est de relever le niveau du combat [...] Elle met les journaux et livres en concurrence, et place sur le même plan vis-à-vis du public le feuillet d'un sou et le beau livre soigné*<sup>18</sup>. » La bibliothèque répond ainsi à la demande d'un public, demande qui est au cœur des préoccupations de Morel.

## Les recommandations pratiques de Morel : anciens acquis et questionnements contemporains

### De la rue aux étagères : le public au cœur des bibliothèques publiques

Avec Morel, la bibliothèque opère un recentrage sur ses publics, dont il tire deux conséquences : la suppression de la ségrégation entre bibliothèques savantes et bibliothèques populaires et l'amélioration de l'accueil et des services au public.

En s'écriant « *À bas les populaires, à bas les bibliothèques-musées !*<sup>19</sup> », Morel veut mettre un terme à l'éparpillement des bibliothèques (bibliothèques des marins, des soldats, scolaires, rurales...) et à l'inégalité de traitement entre de riches bibliothèques savantes, orientées vers la conservation du patrimoine, et de miséreuses bibliothèques populaires. Il veut des bibliothèques uniques, organisées sur le modèle anglo-saxon, avec une centrale, des annexes (*subbranch*) et des *travelling libraries*.

11. *Op. cit.*, vol. 2, p. 215.

12. *Op. cit.*, vol. 2, p. 7.

13. « Art. 1 : Pour exercer les droits à la formation permanente, à l'information et à la culture reconnus par la Constitution, tout citoyen doit pouvoir, tout au long de sa vie, accéder librement aux livres et aux autres sources documentaires. » Conseil supérieur des bibliothèques, *Charte des bibliothèques*, 1991. En ligne : [www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-1096](http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-1096)  
Voir aussi dans ce numéro l'article de Claude Poissenot, « La Charte du CSB en questions », p. 52-55.

14. *La Librairie publique, op. cit.*, p. 4.

15. *Op. cit.*, p. 8

16. [http://bibliotheque.equipement.paris.fr/Fonds\\_historique\\_de\\_litt%C3%A9rature\\_jeunesse\\_-\\_L%27Heure\\_joyeuse](http://bibliotheque.equipement.paris.fr/Fonds_historique_de_litt%C3%A9rature_jeunesse_-_L%27Heure_joyeuse)  
Voir aussi dans ce numéro l'article de Viviane Ezratty et Hélène Valloteau, « La création de l'Heure Joyeuse et la généralisation d'une belle utopie », p. 45-49.

17. À ce sujet, lire : Anne-Marie Chartier et Jean Hébrard, *Discours sur la lecture 1880-1980*, Paris, BPI-Centre Georges Pompidou, 1989.

18. *La Librairie publique, op. cit.*, p. 207.

19. *Bibliothèques, op. cit.*, vol. 1, p. 161.

Morel marque ainsi un tournant bien connu de l'histoire des bibliothèques. Cette volonté démocratique de s'adresser à un public unique est cependant récemment remise en question, d'une façon inattendue, par la prise en compte, a priori tout aussi démocratique, de la diversité des publics. Cette dernière pourrait parfois se faire « au risque de la dispersion des forces, de l'émiettement, d'un traitement différencié des services qui engendre des services de qualité inégale [...]. Au risque que les bibliothèques se scindent, de nouveau, en deux réseaux, l'un prestigieux et moderne, en centre-ville, l'autre militant ou caritatif, dans les quartiers périphériques<sup>20</sup> ». L'enjeu actuel est de trouver un moyen d'atteindre de nouveaux publics, sans oublier la parole de Morel, en évitant toute ségrégation sociale.

Les lecteurs deviennent la première préoccupation du bibliothécaire. Morel met donc l'accent sur les conditions d'accueil comme la salubrité et l'éclairage, mais surtout sur les horaires d'ouverture, nous rappelant les débats actuels sur l'ouverture de nuit et le dimanche. Selon lui, la faible amplitude horaire d'ouverture expliquerait la faiblesse du taux de fréquentation, critère principal de réussite d'une bibliothèque : « La grande raison pour laquelle le public ne va pas dans les bibliothèques, on commence à ne plus l'ignorer. On n'y va pas parce qu'elles sont fermées<sup>21</sup>. » Et il prend l'exemple anglais : « Une journée passée dans une librairie publique en Angleterre raconte tout cela. Il y a l'heure des ouvriers, l'heure des dames [...], l'heure des enfants, l'heure des étudiants, l'heure des employés et des patrons. Tout cela s'arrange, évolue en liberté. Mais il y a toujours du monde, du matin au soir<sup>22</sup>. »

De même, il montre que le bâtiment doit être accueillant et répondre aux exigences spécifiques des bibliothèques. Pour lui, qu'elle soit palais de lecture ou modeste bibliothèque publique, la bibliothèque doit être ouverte sur l'extérieur et ses salles les

plus fréquentées doivent être proches de la rue. Et de citer M.A. Chevalley : « Je voudrais donc, avant tout, la bibliothèque populaire au rez-de-chaussée sur la rue avec une large vitrine et de grandes glaces très claires, qui, le soir, jetteront largement, joyeusement dans la nuit, une lumière aussi invitante que celle du bar d'en face<sup>23</sup>. »

L'accès au livre doit être facilité par l'open shelf, jusque-là interdit par crainte du vol et des dommages matériels, dénoncés dans le chapitre « Du vol et des moyens de l'encourager ». Le contre-exemple de Morel reste la salle Labrouste de la Bibliothèque nationale, avec sa mise en scène séparant les lecteurs des livres. Il dénonce « la séparation complète, comme au théâtre : salle et scène, les travailleurs [lecteurs] isolés du dépôt des livres, ceux-ci entassés dans des cages de fer, demandés uniquement par des numéros et amenés mécaniquement<sup>24</sup>. » Le livre en bibliothèque publique doit être utilisé et usé.

Enfin, Morel milite pour le prêt gratuit ou presque, conséquence logique du financement de la bibliothèque par l'impôt. À notre débat sur le droit de prêt, Morel aurait répondu : « La librairie libre n'est pas seulement complément et condition des bibliothèques, elle est cause et elle est effet. Une bibliothèque vivante a des fenêtres. Regardons dehors. L'immense floraison de librairies gratuites a-t-elle nui à l'autre ?<sup>25</sup> »

Morel replace la bibliothèque dans le contexte général de la diffusion du livre, en évoquant la « guerre des livres en Angleterre », portant sur le monopole du *Times* de la diffusion des livres. Selon lui, le succès de la firme est symptomatique d'une civilisation de la lecture due aux bibliothèques.

Aujourd'hui, les propositions pour améliorer le service au public, si nécessaires soient-elles, sont encore problématiques (horaires d'ouverture, prêt gratuit, services ciblés pour certains publics...) ou insuffisamment appliquées. Il reste que Morel a recentré la bibliothéconomie sur le public.

### « Il y a des cimetières où les livres dorment bien<sup>26</sup> » : les principes de la gestion des collections selon Morel

La première mesure de gestion des collections pour Morel est le dés-herbage. Le souci de « conservation exacerbé » des bibliothécaires donne naissance à des cimetières de livres, « nécropole » pour la Bibliothèque nationale et « fosses communes<sup>27</sup> » pour les bibliothèques populaires, où l'accumulation d'ouvrages anciens étouffe la vie des ouvrages actuels et empêche la consultation par les lecteurs.

Deuxièmement, il énonce des principes d'acquisition avec une assurance surprenante, quand nous resterions généralement prudents et nuancés. Il nous dit « ce qu'il faut mettre dans une bibliothèque<sup>28</sup> » : des essais mais aussi des ouvrages pratiques, ouvrages pour la jeunesse, ouvrages de référence, périodiques et romans. Ces derniers, qualifiés de « lectures de l'humanité<sup>29</sup> », trouvent une place nouvelle dans la bibliothèque, puisque le premier rôle de la librairie publique est de permettre d'accéder à la lecture à moindre prix. Il propose aussi la création d'une section d'éliminables avec des livres n'ayant d'intérêt que d'actualité. Et de conclure : « Il faut que nos bibliothèques quittent leur vêtement d'ennui<sup>30</sup>. » En contrepartie, il énonce les ouvrages à proscrire, à savoir les ouvrages de critiques, et conseille de ne pas acquérir un livre sur un livre que l'on n'ait d'abord ce livre lui-même.

Troisièmement, il consacre deux chapitres au classement des ouvrages. Importateur en France de la classification Dewey, qu'il applique par la suite à la bibliothèque de Levallois-Perret, il reconnaît pourtant qu'elle n'est pas entièrement pertinente pour le classement physique des collections. Ce classement doit faciliter la recherche du magasinier ou du lecteur dans les rayons. Il propose donc différents

20. Anne-Marie Bertrand, *Les bibliothèques municipales : enjeux culturels, sociaux, politiques*, Paris, Éd. du Cercle de la librairie, 2002, p. 113.

21. *La Librairie publique*, op. cit., p. 155.

22. Op. cit., p. 178.

23. Op. cit., p. 164.

24. *La Librairie publique*, op. cit., p. 260.

25. *Bibliothèques*, op. cit., vol. 2, p. 31.

26. Op. cit., vol. 2, p. 125.

27. Op. cit., vol. 2, p. 126.

28. Op. cit., vol. 2, p. 395-419.

29. *La Librairie publique*, op. cit., p. 321.

30. Op. cit., p. 34.

classements en fonction des salles de la bibliothèque, par périodicité (distinguer les périodiques), formats et époques (livres récents/livres du siècle/antiquités), ainsi que par langue ou par commodité (nouveautés/références/libre accès/réserve/interdits de sortie).

Enfin, il faut souligner la réflexion de Morel, souvent ignorée, sur le catalogage. Pendant longtemps, celui-ci n'a plus été à l'honneur, comme passé de mode, et les professionnels déploraient (à la suite de Morel, d'ailleurs) la perte de temps des bibliothécaires sur le catalogue, aux détriments d'autres tâches comme le service public ou l'acquisition. Pourtant, loin de négliger ce travail, Morel souhaite un catalogage plus efficace et plus utile et centré sur le public. Ainsi propose-t-il de créer une « *bibliothèque sans livres* », dont le projet paraît extrêmement moderne.

« *Livrer aux bibliothèques des fiches toutes faites, c'est pouvoir exiger des catalogues tenus à jour, des catalogues utiles, et de divers systèmes. C'est une économie, et c'est rendre le bibliothécaire à son métier : le service du public. Créer des centres bibliographiques, c'est organiser la science en France, assurer le travail en province, établir régulièrement le prêt et l'envoi des matériaux scientifiques, décentraliser les études. Importantes réformes ou plutôt créations, qui, selon nous, doivent aller de pair avec la réforme du dépôt légal*<sup>31</sup>. »

Il préfigure nos efforts de mise en commun et de partage des notices, par le Sudoc (Système universitaire de documentation)<sup>32</sup> ou l'achat de notices de la BnF, ainsi que les travaux sur l'interopérabilité des formats et les protocoles d'interrogation des bases, afin de favoriser la récupération des notices entre bibliothèques. En allant plus loin, le web de données<sup>33</sup> apporte de nouvelles solutions à l'échange de

métadonnées pour éviter la duplication des efforts de catalogage entre bibliothèques, et favoriser les échanges avec les institutions (archives, musées...) et communautés extérieures, en s'intégrant dans un réseau global d'information. Il offre des réponses technologiques aux préoccupations d'un bibliothécaire du début de siècle.

Ainsi, « *débarassés de leurs manies de catalogues, chargés seulement de ranger les fiches toutes faites dans un ordre où chacun puisse trouver ce qu'il cherche, nos bibliothécaires perdraient leur grande excuse à ne pas s'occuper du public ni de la science de leur temps, et le maigre argent alloué aux bibliothèques pourrait passer à des besoins moins honorifiques, mais plus utiles que réimprimer des catalogues* [...]»<sup>34</sup>.

### Traité de bâtisse et de mécanique : de la science-fiction ?

Revenons pour terminer sur les propositions pratiques de Morel en matière d'architecture et de mécanique, précisément parce qu'elles nous paraissent les plus obsolètes. Il énonce des principes encore pertinents sur l'organisation des salles, que nous avons évoqués précédemment. Surtout, il se révèle particulièrement inventif quand il recherche les solutions les plus efficaces et rapides pour le transport de documents. Il évoque par exemple le transport hydraulique « *qui apporte les livres dans les grandes bibliothèques d'Allemagne ou d'Amérique* » et qui par une transposition poétique permet d'imaginer « *les commis revenus de leurs longs voyages au pays des Doubles [de la Nationale] ou dans la Terre des Documents administratifs [qui] renonceraient à leur vie d'explorateur et de facteur rural, pourraient s'asseoir, et distrairaient les loisirs que leur laisserait le chargement des livres dans les nacelles en cultivant sur les bords du ruisseau les tulipes de Hollande, les roses de Judée ou des poissons rouges...* »<sup>35</sup>. Il propose des magasins dans lesquels tout le monde pourrait

travailler, disposés en étoile, au besoin avec des planchers à grilles permettant à un seul gardien de surveiller sur plusieurs étages tous les lecteurs. Il invente des orgues à fiche, des ascenseurs.

Mais, derrière ces propositions aujourd'hui désuètes, se profile une conception de la bibliothèque en termes de flux et de circulation des documents et non plus de stockage, ainsi qu'une volonté de soumettre le bâtiment aux besoins du lecteur, par tous les moyens techniques et financiers possibles, conception, est-il besoin de le souligner, toujours contemporaine.

### Aller plus loin

En dénonçant les travers des bibliothèques françaises de son époque, Morel a soulevé des questions toujours actuelles et proposé des solutions pertinentes. Dans *Bibliothèques* et *La Librairie publique*, il se préoccupe aussi des questions budgétaires, des questions de recrutement du personnel ou de formation. Il porte un intérêt qu'on ignore souvent, à la fois professionnel et social, aux petites mains, aux agents techniques (nos catégories C?), à leur rémunération et à leurs conditions de travail. Il dénonce la bureaucratie. Pour aller plus loin, il faut relire les versions récemment numérisées de ces ouvrages<sup>36</sup>, en particulier de *La Librairie publique*, qui s'apparente à une synthèse du premier, pour ce qui concerne les bibliothèques publiques. Ce n'est pas seulement de la littérature professionnelle, mais aussi l'œuvre d'un polygraphe repentini à la plume mordante. ●

Septembre 2011

31. *Bibliothèques*, op. cit., vol. 2, p. 312.

32. [www.sudoc.abes.fr](http://www.sudoc.abes.fr)

33. Voir notamment : [www.bnf.fr/fr/professionnels/web\\_semantique\\_donnees/s.web\\_semantique\\_intro.html](http://www.bnf.fr/fr/professionnels/web_semantique_donnees/s.web_semantique_intro.html)  
Emmanuelle Bermès, *Convergence et interopérabilité. L'apport du web de données*, juin 2011, Ifla. <http://conference.ifla.org/past/ifla77/149-bermes-fr.pdf>

34. *Bibliothèques*, op. cit., vol. 2, p. 172.

35. *Bibliothèques*, op. cit., vol. 2, p. 174.

36. Voir les références des versions numérisées de ces ouvrages dans les notes 2 et 3.